



● 05-POUVOIR  
● JUSTICE

● 06-ÉCONOMIE  
● FAIRE  
● SYSTÈME



● 05-POUVOIR  
● JUSTICE

● 06-ÉCONOMIE  
● FAIRE  
● SYSTÈME



● 05-POUVOIR  
● JUSTICE

● 06-ÉCONOMIE  
● FAIRE  
● SYSTÈME



● 05-POUVOIR  
● JUSTICE

● 06-ÉCONOMIE  
● FAIRE  
● SYSTÈME



## Bijuridisme et système (juridique) mixte

Lorsque dans un État, plusieurs systèmes juridiques coexistent en parallèle sans liens entre eux, sans interférence on parle de bijuridisme. Lorsque le système juridique d'un État est composé de plusieurs systèmes différents qui se mélangent, on parle de système mixte. Par exemple, la plupart des droits religieux sont complétés par des règles de Common Law ou de Civil Law régissant les aspects non abordés par la religion.

Source : [mesfichescrfpa.fr](http://mesfichescrfpa.fr)



## Bijuridisme et système (juridique) mixte

Lorsque dans un État, plusieurs systèmes juridiques coexistent en parallèle sans liens entre eux, sans interférence on parle de bijuridisme. Lorsque le système juridique d'un État est composé de plusieurs systèmes différents qui se mélangent, on parle de système mixte. Par exemple, la plupart des droits religieux sont complétés par des règles de Common Law ou de Civil Law régissant les aspects non abordés par la religion.

Source : [mesfichescrfpa.fr](http://mesfichescrfpa.fr)



## Bijuridisme et système (juridique) mixte

Lorsque dans un État, plusieurs systèmes juridiques coexistent en parallèle sans liens entre eux, sans interférence on parle de bijuridisme. Lorsque le système juridique d'un État est composé de plusieurs systèmes différents qui se mélangent, on parle de système mixte. Par exemple, la plupart des droits religieux sont complétés par des règles de Common Law ou de Civil Law régissant les aspects non abordés par la religion.

Source : [mesfichescrfpa.fr](http://mesfichescrfpa.fr)



## Bijuridisme et système (juridique) mixte

Lorsque dans un État, plusieurs systèmes juridiques coexistent en parallèle sans liens entre eux, sans interférence on parle de bijuridisme. Lorsque le système juridique d'un État est composé de plusieurs systèmes différents qui se mélangent, on parle de système mixte. Par exemple, la plupart des droits religieux sont complétés par des règles de Common Law ou de Civil Law régissant les aspects non abordés par la religion.

Source : [mesfichescrfpa.fr](http://mesfichescrfpa.fr)

